

Le vote par anticipation commence ce dimanche pour les élections partielles de Lambton—Kent—Middlesex et de Milton

TORONTO, le 19 avril 2024 - Le vote par anticipation commence ce dimanche et se poursuivra jusqu'au 26 avril pour les élections partielles de Lambton—Kent—Middlesex et de Milton. Pour connaître les dates, les heures et les lieux de vote, rendez-vous sur informationauxelecteurs.elections.on.ca. Les électeurs peuvent également voter en personne au bureau de leur directeur ou directrice du scrutin jusqu'à 18 h le 1^{er} mai.

Les électeurs dont le nom figure sur le Registre devraient déjà avoir reçu leur carte d'information de l'électeur indiquant où, quand et comment voter. Si ce n'est pas le cas, ils peuvent tout de même voter en présentant une pièce d'identité acceptée.

Pour obtenir de plus amples renseignements, notamment des exemples de pièces d'identité acceptées et la liste complète des candidats, rendez-vous sur elections.on.ca/fr.

Dates importantes pour le vote

- **Du 3 au 26 avril** - Vous pouvez présenter votre demande de vote par la poste jusqu'à 18 h (heure de l'Est) le 26 avril. Faites votre demande en ligne ou téléchargez un formulaire sur elections.on.ca/fr.
- **Du 4 avril au 1^{er} mai** - Vous pouvez voter avant le jour du scrutin au bureau de votre directeur ou directrice du scrutin jusqu'à 18 h (heure de l'Est) le 1^{er} mai. Rendez-vous sur elections.on.ca/fr pour obtenir de plus amples renseignements.
- **Du 21 au 26 avril** - Vous pouvez voter dans un lieu de vote par anticipation. Rendez-vous sur informationauxelecteurs.elections.on.ca pour connaître les dates, les heures et les lieux de vote.
- **Du 21 avril au 2 mai** - Vous pouvez utiliser la technologie d'aide au vote au bureau de votre directeur ou directrice du scrutin ou sur rendez-vous le jour du scrutin.
- **Le 2 mai** - Vous pouvez voter le jour du scrutin de 9 h à 21 h (heure de l'Est). Rendez-vous sur informationauxelecteurs.elections.on.ca pour connaître le lieu de vote qui vous a été attribué.



Publicité politique et sondages électoraux

- **Les 1^{er} et 2 mai** – La publicité politique est interdite.
- **Le 2 mai** – La publication de sondages électoraux qui n’ont pas été rendus publics antérieurement est interdite entre 0 h 01 et 21 h (heure de l’Est).

Élections Ontario est l’organisme apolitique chargé de la tenue des élections provinciales, des élections partielles et des référendums. Pour obtenir de plus amples renseignements, rendez-vous sur elections.on.ca/fr ou composez le 1 888 668-8683 (ATS : 1 888 292-2312).

Also available in English

Renseignements

Élections Ontario – Médias

media@elections.on.ca

1 866 252-2152